

26

victimes décédées sur les routes en 2013



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



26 personnes décédées sur les routes de l'Orne en 2013.

129 accidents corporels.

152 blessés dont une majorité de blessés graves. Beaucoup garderont des séquelles voire des handicaps pour le restant de leurs jours.

Le bilan de l'année 2013 n'a montré aucune évolution positive de la sécurité routière par rapport à l'année précédente, à part une légère baisse du nombre de blessés.

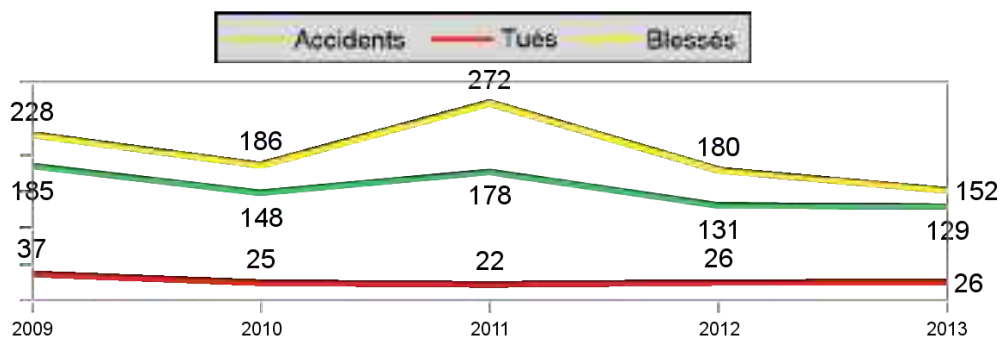
2013 est marquée par une forte accélération du nombre d'accidents mortels en fin d'année. Alors que le département enregistrait jusqu'en septembre 2 fois moins de tués qu'en 2012, ce bénéfice a été perdu au cours du dernier trimestre. On observe aussi une stagnation inquiétante du nombre de tués depuis 4 ans.

Ce document présente les principaux chiffres de l'accidentalité du département de l'Orne, mais aussi, veut alerter le lecteur sur les comportements qui ont entraîné la mort ou les blessures graves des usagers de la route au cours de l'année 2013.



Accidentalité

Évolution sur 5 ans



Définitions

Accident corporel : accident de la circulation routière qui implique au moins une victime et un véhicule.

Accident mortel : accident de la circulation routière dans lequel une ou plusieurs personnes sont tuées.

Victime : Personne tuée ou blessée.

Tué : personne décédée dans un accident de la circulation sur le coup ou dans les 30 jours suivants.

Blessé hospitalisé : personne admise dans un hôpital comme patient plus de 24 heures.

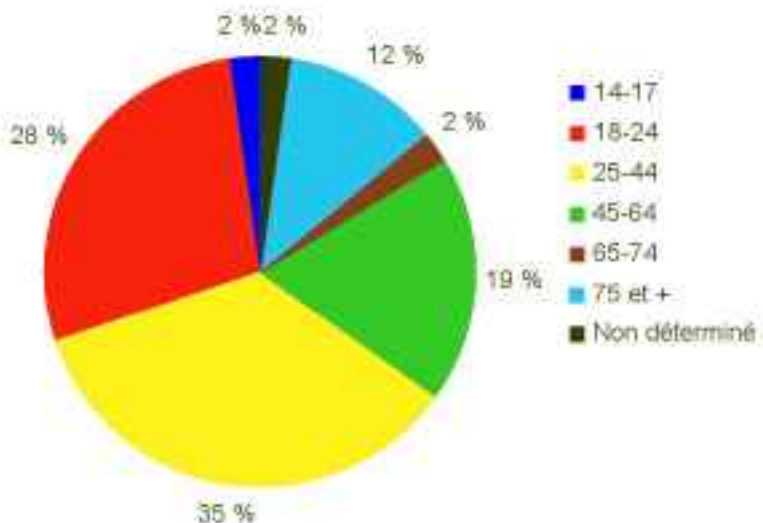
Blessé léger : personne ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patient dans un hôpital moins de 24 heures.



Qui sont les auteurs ?

- Par rapport à leur faible représentation dans la population ornaise (7 %), les usagers de la route de la tranche 18 -24 ans sont les premiers responsables d'accidents corporels.
- Parmi les seniors, les usagers de 75 ans et plus ont provoqué 6 fois plus d'accidents corporels que ceux de la tranche d'âge inférieure (65-74 ans).
- 2/3 des auteurs résident dans le département de l'Orne.

Âge des auteurs d'accidents corporels

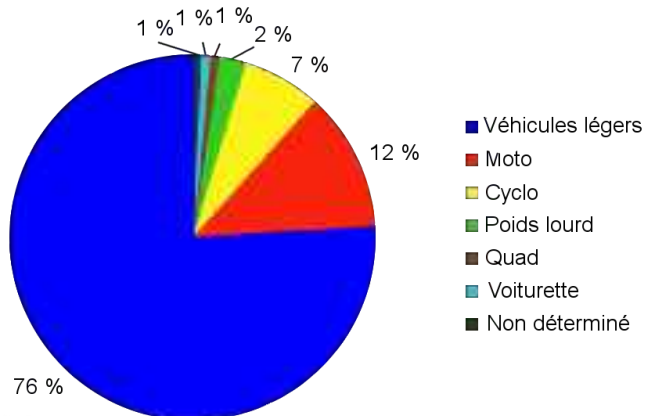




Quels sont les véhicules responsable ?

- Les 2 roues motorisés (motos, cyclos et scooters) sont responsables de 19 % de l'ensemble des accidents corporels. Par rapport au trafic, moins de 5 % des déplacements, ce mode de transport reste le plus accidentogène.
- Les poids lourds font partie des véhicules les moins accidentogènes, il ne sont responsables que de 2 % des accidents.

Responsabilité des véhicules dans les accidents corporels



25 % des accidents corporels sont des **accidents de véhicules seuls**. Ce chiffre est constant depuis plusieurs années.

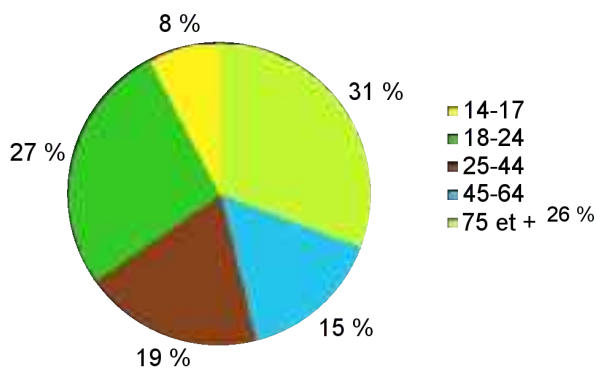


Qui sont les victimes ?

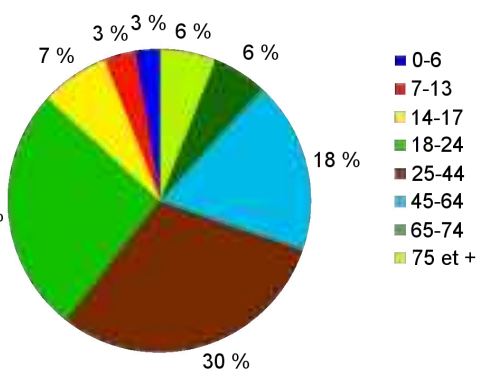
En 2013, les usagers de la tranche 18-24 ans ont payé un lourd tribut avec plus du quart des blessés et des tués. Ils sont aussi impliqués dans 43 % des accidents corporels (ce qui ne présume pas de leur responsabilité).

Avec 8 décès sur 26, les usagers de 75 ans et plus ont été les plus touchés par la mortalité routière, surtout en tant que piéton.

Tués par tranche d'âge



Blessés par tranche d'âge



Plus de **40 %** des accidents de la route sont aussi des **accidents du travail**. Ils se produisent soit sur le **trajet domicile – travail**, soit lors d'un **déplacement de mission**.

Témoignage de Jean-Louis M., 60 ans, victime d'un accident de la route en septembre 2013

Je suis un motard expérimenté qui parcourt entre 10 000 et 20 000 km par an. Je n'avais jamais eu d'accident de moto jusqu'à cette nuit d'automne, sur une route que je connais très bien, alors que je rejoignais mon domicile.

Je devais rouler entre 85 et 90 km par heure lorsque j'ai remarqué une voiture en position de quitter un parking qui donnait sur ma voie. Le véhicule restait immobile, je pensais que le conducteur m'avait vu.

Puis cette voiture a quitté subitement le parking et m'a coupé la route, juste devant moi. J'ai percuté violemment le capot du véhicule et j'ai été éjecté.

Les conséquences ont été dramatiques : poignet droit, radius et cubitus cassés, une épaule luxée, 5 côtes cassées, une triple fracture ouverte tibia-péroné.

Sans mon équipement moto, la technologie de freinage du modèle que je pilotais et le bon réflexe d'éviter l'habitacle de la voiture, l'accident aurait été encore plus dramatique.

Après 2 mois d'hospitalisation, 4 mois en fauteuil roulant, je suis toujours en rééducation et je dois me déplacer en béquilles.

Les conséquences sociales, professionnelles et financières sont terribles : ma famille a souffert de ma situation de handicap, je ne peux toujours pas travailler et les assurances ne m'ont pas remboursé mes frais.

8 mois après cet accident, les charges financières que j'ai engagées, pertes de salaires inclus, représentent près de 10 000 euros. Aujourd'hui, j'entame une procédure pour que me soient remboursés l'intégralité de mes frais et faire valoir mes droits.

Je n'en veux pas au jeune conducteur responsable de l'accident. Je pense que sa faute de conduite est due à la fatigue en fin de journée de travail.



Quelles sont les causes ?

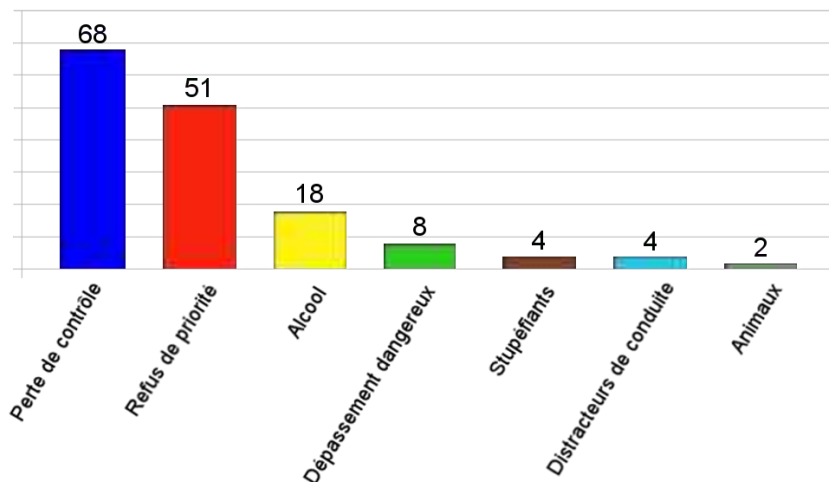
L'enquête scientifique permet aisément de déterminer la cause d'un accident lorsque celui-ci est dû à l'alcool, aux stupéfiants ou à l'usage du téléphone portable en conduisant.

Tel n'est pas le cas lorsque le conducteur perd le contrôle de son véhicule : écart sur la route, mauvaise trajectoire, contresens, freinage manqué. Ces erreurs de conduite sont plus difficiles à vérifier en l'absence de témoins sur place. Elles sont majoritairement dues à des vitesses excessives, mais aussi, à l'endormissement, à des malaises ou à la déconcentration du conducteur.

Dans plusieurs accidents, les causes peuvent se cumuler, comme la prise de produits stupéfiants et la consommation d'alcool.

Causes principales des accidents corporels

(nombre d'accidents)

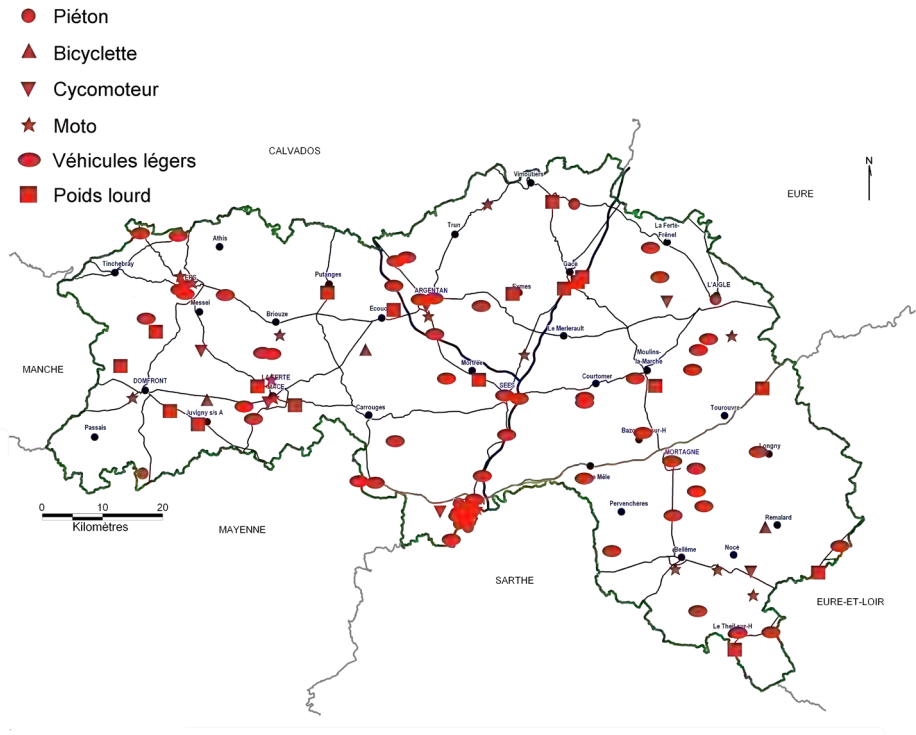




Où ont lieu les accidents ?

La répartition des accidents corporels est homogène sur le territoire de l'Orne. 63 % ont lieu en rase campagne et 37 % en agglomération.

S'agissant des accidents mortels, ils sont moins nombreux en agglomération (1 sur 4), la faible vitesse des véhicules permettant d'abaisser la gravité des accidents.





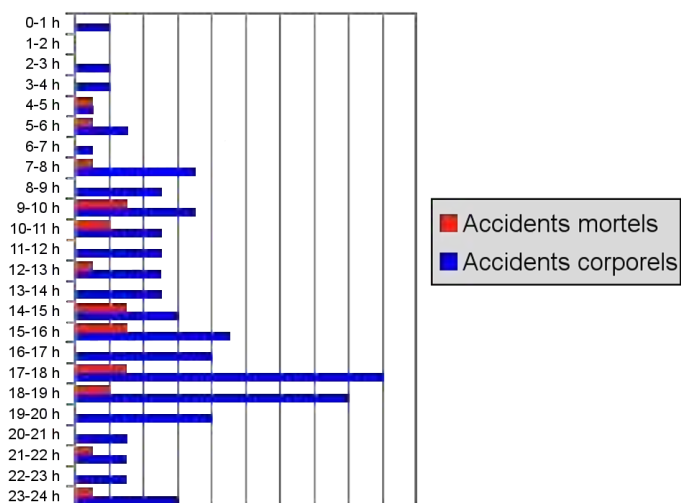
Quand ont lieu les accidents ?

30 % des accidents corporels ont lieu entre 17 h et 20 h, correspondant aux heures de pointe du soir.

S'agissant des accidents mortels, on distingue 3 périodes dans la journée : le milieu de matinée entre 9 h et 11 h, le milieu de l'après-midi entre 14 h et 16 h et les heures de sorties du travail entre 17 h et 19 h.

En 2013, la répartition des accidents dans la semaine de 7 jours est homogène ; on ne distingue pas de jour plus accidentogène qu'un autre.

Accidentalité selon l'heure de la journée





Conseils aux usagers de la route

Dans le département de l'Orne, la Sécurité Routière organise ou intervient dans des actions de sensibilisation sous forme de forums, de stages ou de publications.

Vous êtes...

Un employeur

La Sécurité Routière, les CCI et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont conçu un **guide de bonnes pratiques sur la sécurité des déplacements professionnels** pour les entreprises du département.

Un conducteur retraité

Vous êtes expérimenté mais vous pouvez exprimer le besoin de mettre à jour vos connaissances sur le code de la route. En partenariat avec le Conseil Général, la Sécurité Routière organise des **stages de remise à niveau gratuits**.

Un motard

La Sécurité Routière accompagne les grands événements moto (GP moto, 24 h du Mans) et organise avec la Gendarmerie une grande manifestation intitulée « Reprise de guidon ». Ces événements permettent de sensibiliser les motards et de les inciter notamment à **adopter le gilet-airbag**.

L'organisateur d'un événement festif

Vous agissez contre l'alcool au volant. La Maison de la Sécurité Routière qui se situe à la Direction Départementale des Territoires peut vous remettre du **matériel de contrôle d'alcoolémie**.

Contacts

Sécurité Routière : Direction Départementale des Territoires, bureau de la Sécurité Routière, place Bonet, BP 537, 61013 Alençon cedex.

www.orne.gouv.fr

Conseil Général de l'Orne : Pôle sanitaire et social, 13 rue Ernest Marchand, 61000 Alençon.

www.orne.fr

Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon : service communication et relations publiques, 12 place du palais, BP 42, 61002 Alençon cedex.

www.alencon.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Flers – Argentan : service de la communication, aérodrome de Flers St-Paul, route de Granville, CS 80159, 61103 Flers cedex.

www.flers.cci.fr

Chambre de métiers et de l'artisanat : 52 bd du 1^{er} Chasseurs, 61000 Alençon.

www.cmar-bn.fr

Ce document ainsi que le bilan complet de l'accidentalité 2013 sont téléchargeables sur le site de l'État dans l'Orne : www.orne.gouv.fr